



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-032-2022-01

PUBLIÉ LE 11 JANVIER 2022

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne / Direction juridique

IDF-2021-11-22-00034 - 02DSF21 - Délégation de signature du Président
Trésorier (régisseurs) (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / secrétariat de direction

IDF-2022-01-11-00001 - Décision n° 2022-03 du 11 janvier 2022^{??} portant
subdélégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France en
matière d'agrément des entreprises et des bureaux d'études et
d'ingénierie (2 pages)

Page 6

IDF-2022-01-11-00002 - Décision n° 2022-04 du 11 janvier 2022^{??} portant
subdélégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France en
matière d'agrément des entreprises et des bureaux d'études et
d'ingénierie (2 pages)

Page 9

Chambre de commerce et d'industrie de
Seine-et-Marne

IDF-2021-11-22-00034

02DSF21 - Délégation de signature du Président
Trésorier (régisseurs)

DECISION INSTITUANT DES REGIES DE RECETTES

Le PRESIDENT de la CCI de Seine et Marne après accord du TRESORIER

Vu le Code de commerce Art R712-13,

DECIDE :

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

D'instituer les régies de recettes ci-après et de les confier aux agents désignés.

Etant rappelé que les recettes concernées doivent être de faible montant (moins de 500 € par recette étant précisé que les moyens de paiement autorisés sont : numéraire, chèque et carte bleue quand il existe des terminaux prévus à cet effet), que les régisseurs doivent tenir une comptabilité précise des recettes de leur régie et conserver toutes les pièces justificatives nécessaires jusqu'à leur remise à la Comptabilité.

SITE	SERVICE	REGISSEUR	REGIE DE RECETTES OBJET	POUR ACCEPTATION SPECIMEN DE SIGNATURE
Avon	Utec HRT	Angéla BOUDIN	Self, restaurant pédagogique	<i>Signé</i>
Champs sur Marne	Pépinière	Antony DUPIRE	Pépinière	<i>Signé</i>
Emerainville	Utec HRT	Sharon AOUCHETA	Self, restaurant pédagogique	<i>Signé</i>
Emerainville	Utec HRT	Patrice COURDY	Self, restaurant pédagogique	<i>Signé</i>
Melun	CFE	Régine DUBATON	Formalités	<i>Signé</i>
Melun	CFE	Saadia SEFOUNI	Formalités	<i>Signé</i>

Diffusion : bénéficiaires – site www.seineetmarne.cci.fr – recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Ile-de-France

Page 1/2

SITE	SERVICE	REGISSEUR	REGIE DE RECETTES OBJET	POUR ACCEPTATION SPECIMEN DE SIGNATURE
Serris	CFE	Nathalie MOUGENOT	Formalités	<i>Signé</i>
Serris	Comptabilité	David BERNAGE	Centralisation des Régies	<i>Signé</i>
Serris	Formalités internationales	Nadine SIMON	Formalités internationales	<i>Signé</i>

La présente décision prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Serris, le 22 novembre 2021

Jean-Charles HERRENSCHMIDT
Président

Signé

Pour Accord
Cécile de SAINT MICHEL
Trésorière

Signé

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2022-01-11-00001

Décision n° 2022-03 du 11 janvier 2022
portant subdélégation de signature du Directeur
régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
d Île-de-France en matière d agréments des
entreprises et des bureaux d'études et
d'ingénierie



Décision n° 2022-03 du 11 janvier 2022
portant subdélégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France en matière d'agrément des entreprises et des
bureaux d'études et d'ingénierie

Le Directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France;

Vu le code général des impôts ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant M. Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 30 novembre 2021 entre le ministère de l'économie, des finances et de la relance et la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers ;

Décide

Article 1

Conformément aux dispositions de la convention de délégation de gestion du 30 novembre 2021 entre le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, subdélégation de signature est donnée aux agents du pôle « Économie, Emploi et Solidarités » suivants, pour les actes et décisions mentionnés à l'article 2 de la présente décision:

- Monsieur Benjamin LEPERCHEY ;
- Monsieur Alexandre MARTINET ;
- Monsieur Antoine MERCIER ;
- Monsieur Hugo THIERRY ;
- Monsieur Samy BEN-HADID.

Article 2

Cette subdélégation de signature concerne la délivrance des agréments au titre de l'article 49 septies I quinquies de l'annexe 3 au code général des impôts.

Article 3

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Ile-de-France



Gaëtan RUDANT

**SIGNÉ PAR
CERTIFICAT
ÉLECTRONIQUE**

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2022-01-11-00002

Décision n° 2022-04 du 11 janvier 2022
portant subdélégation de signature du Directeur
régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
d Île-de-France en matière d agréments des
entreprises et des bureaux d'études et
d'ingénierie

Décision n° 2022-04 du 11 janvier 2022
portant subdélégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France en matière d'agrément des entreprises et des
bureaux d'études et d'ingénierie

Le Directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles R. 421-33 et R. 421-34-1 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant M. Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 13 décembre 2021 entre le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers ;

Décide

Article 1

Conformément aux dispositions de la convention de délégation de gestion du 30 novembre 2021 entre le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, subdélégation de signature est donnée aux agents du pôle « Économie, Emploi et Solidarités » suivants, pour les actes et décisions mentionnés à l'article 2 de la présente décision:

- Monsieur Benjamin LEPERCHEY ;
- Monsieur Alexandre MARTINET ;
- Monsieur Antoine MERCIER ;
- Monsieur Hugo THIERRY ;
- Monsieur Samy BEN-HADID.

Article 2

Cette subdélégation de signature concerne la délivrance des avis au titre des articles R. 421-33 et R. 421-34-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Article 3

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Ile-de-France



Gaëtan RUDANT

**SIGNÉ PAR
CERTIFICAT
ÉLECTRONIQUE**